



Procédure adaptée

Voyage en Irlande (Dublin et sa région) Mars 2025

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

Collège Denis Diderot - 10 rue Henri Dunant – 95170 Deuil la Barre
Représenté par Anaïs Decourbe, Principale du Collège
Comptable assignataire : Mme Catherine Goulard, Agent Comptable du Lycée Camille Saint Saëns

Article 2 : Procédure

Marché à procédure adaptée (Article 28 du code des marchés public) qui fera l'objet d'une publication sur le site AJI France (www.aji-france.com)

Article 3 : Objet du marché

Lieu : Dublin et sa région,
Date : Mars 2025 (choix par l'organisme de la période économiquement la plus avantageuse),
Nombre d'élèves : 47 élèves de moins de 15 ans,
Accompagnateurs : 5 accompagnateurs payants,
Hébergement : En famille, en pension complète,
Transport : Avion depuis Paris et déplacement en autocar sur place
/Ou autocar si tarif plus intéressant nécessité de rajouter 2 jours de voyage (voyage total 6 jours)

Programme sur place : (possibilité d'invertir l'ordre des visites)

- Jour 1 :** Arrivée (de préférence début après-midi max). Découverte libre de Dublin, à l'initiative des enseignants. Prise en charge par les familles.
Jour 2 : EPIC museum / GAA Museum et Croke Park Stadium
Jour 3 : Journée excursion à Causey Farm
Jour 4 : Journée dans le comté de Wicklow, site monastique de Glendalough, Powerscourt Gardens and House

Pas de guide souhaitée pour le séjour

Article 4 : Eléments financiers

Le Tarif comprendra :

- Le transport AR Deuil la Barre – Dublin
- L'hébergement de l'ensemble du groupe avec les éventuelles taxes de séjours
- Frais relatifs aux transports sur place
- La totalité des repas
- Les visites payantes et les frais de réservations
- Les déplacements en car sur place

Collège Denis DIDEROT

10 rue Henri Dunant
95170 DEUIL LA BARRE

Tel : 01 39 83 00 67

Fax : 01 39 84 32 77

Mèl : int.0950682a@ac-versailles.fr



Options :

Préciser le montant de l'assurance annulation en cas de souscription.

Préciser les tarifs d'éventuelles options proposées et non spécifiées dans la demande.

Paiement :

L'offre devra préciser les modalités de règlement du séjour (acompte, échéances...) et devra indiquer la durée de validité du prix. La totalité des acomptes ne devra pas dépasser 70% du prix global du voyage, le solde n'étant réglé qu'après service fait.

Les paiements se feront par mandat administratif à 20 jours à compter du dépôt de la facture via Chorus, par virement sur le compte du prestataire. Le prestataire devra produire à cet effet un relevé d'identité bancaire : IBAN+BIC. Les factures comporteront toutes les mentions légales et exigibles.

Article 5 : L'offre

Généralités :

- Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association
- Les prix détaillés sont fermes et définitifs

Date limite des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au 11 juin 2024 à 12h00.

- Elles devront avoir été remises par courrier par voie postale :
Collège Denis Diderot - Service intendance - 10 rue Henri Dunant - 95170 Deuil la Barre
- Ou par courrier électronique int.0950682a@ac-versailles.fr
- Ou directement sur la plate-forme « AJI »

Pièce constitutive du marché :

1. Le présent document valant acte d'engagement signé par le prestataire
2. Le détail du voyage et le devis.

Article 6 : Attribution du marché

Critères de choix :

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Respect du cahier des charges : 60 %
- Prix : 40 %

La publication de l'avis d'attribution du marché se fera sur le site www.aji-france.com dans la quinzaine suivant la fin de l'appel d'offre. Le contrat avec le prestataire ne pourra être signé qu'après délibération du Conseil d'administration.

A _____, le

Le candidat (*nom*)

Signature (*précédée de la mention « lu et approuvé »*) et cachet de la société